

Disceptatio forensis secunda, de illuminato crimine falli litterarii & typographi, habita a Goswino Josepho de Buinick, &c. *Seconde dissertation sur le crime de faux, d'imposture littéraire & typographique, fruit de L'aufklärung. Par M. de Buinick, conseiller de S. A. l'électeur Palatin, assesseur de la cour suprême des appels, bibliothécaire de Juliers & de Cleves. Duffeldorff, chez Stahl, 1788. 1 vol. in-12.*

CICÉRON a établi quelque part cette maxime singulière, que *lorsqu'une fois on a franchi les bornes de l'honnêteté, il faut savoir être impudent avec intelligence.* C'est cette maxime que le R. P. Philippe Hedderich a prise pour règle; il n'y a que l'*intelligence* qu'il ne peut y mettre; mais pour tout le reste, il y est fidèle. On fait combien le public a été indigné de la fabrication de la bulle de Paul II *, & de la corruption totale de l'ouvrage de D. Maurus Schenkl *. On s'attendoit que le révérend pere feroit quelque effort pour se justifier, qu'il rejetteroit une partie de ces impostures sur d'autres, qu'il se décideroit au moins à ne plus mettre son approbation censoriale & l'imposante empreinte de ses armoiries (a) à ces entreprises contre les

Qui semel honestatis fines transgressus est, eum oportet gnaviter esse impudentem.

* 1 Fév. 1789, p. 189.

* 1 Octobre 1788, p. 186.

(a) Les armoiries du R. P. Hedderich sont un rocher au milieu de la mer, avec l'inscription, *nec fulmina terrent*; un chapeau de prélat.

Tome II.

D d